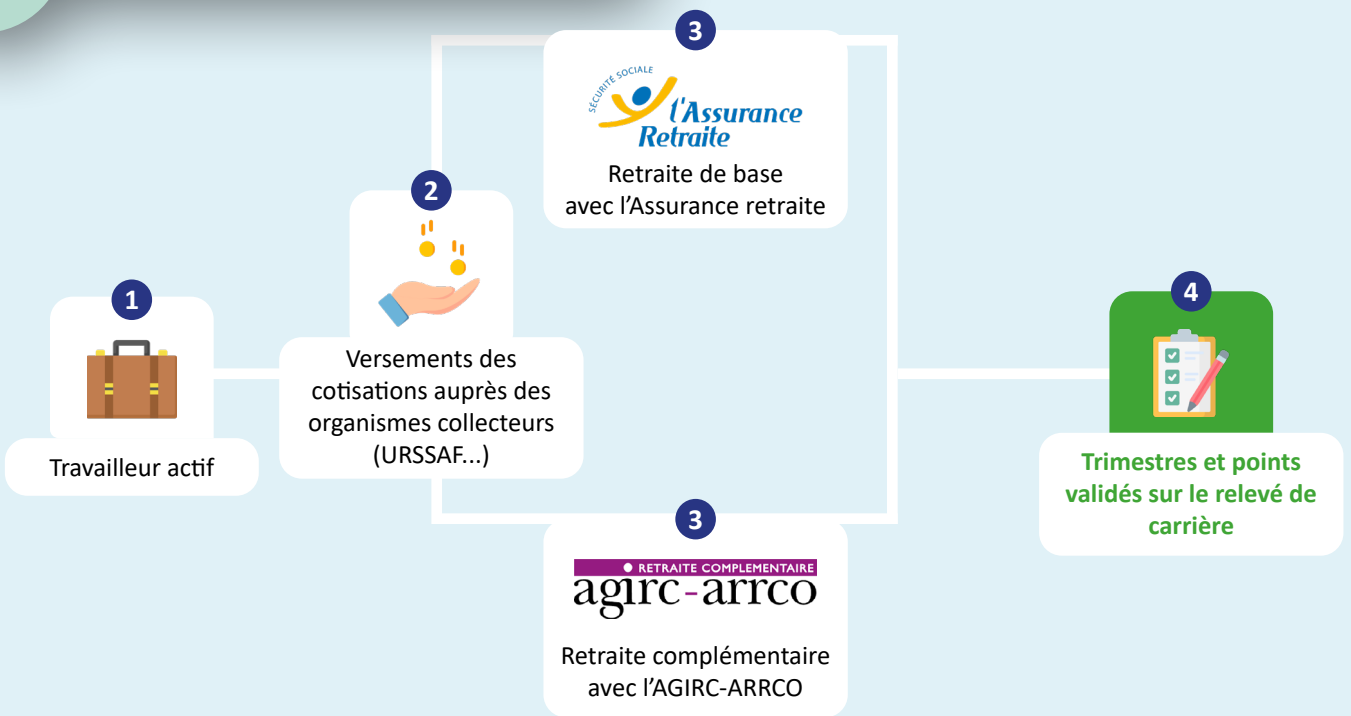


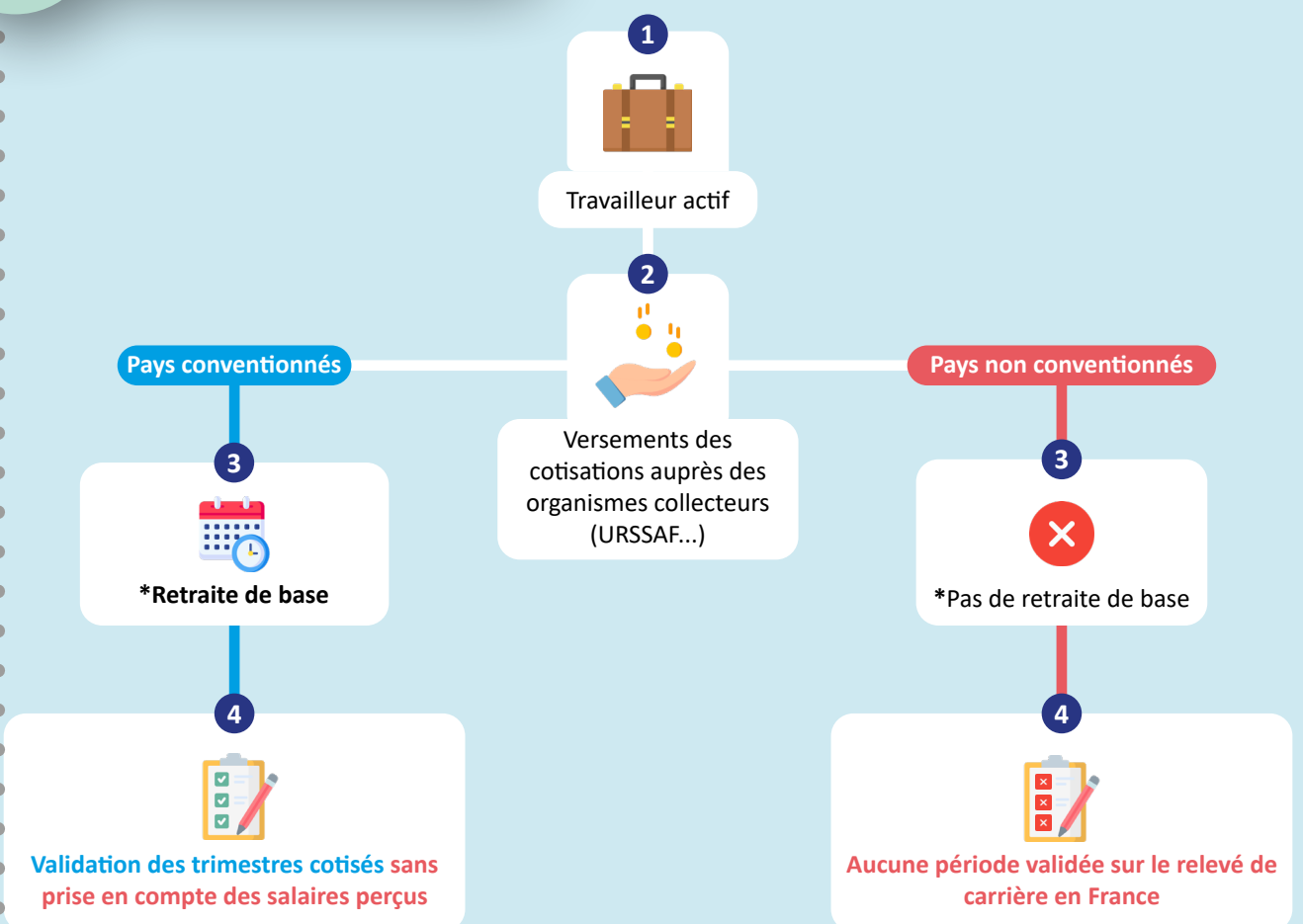
JE TRAVAILLE À L'ÉTRANGER : COMMENT COTISER POUR LA RETRAITE ?



Le système de retraite français



Je travaille à l'étranger



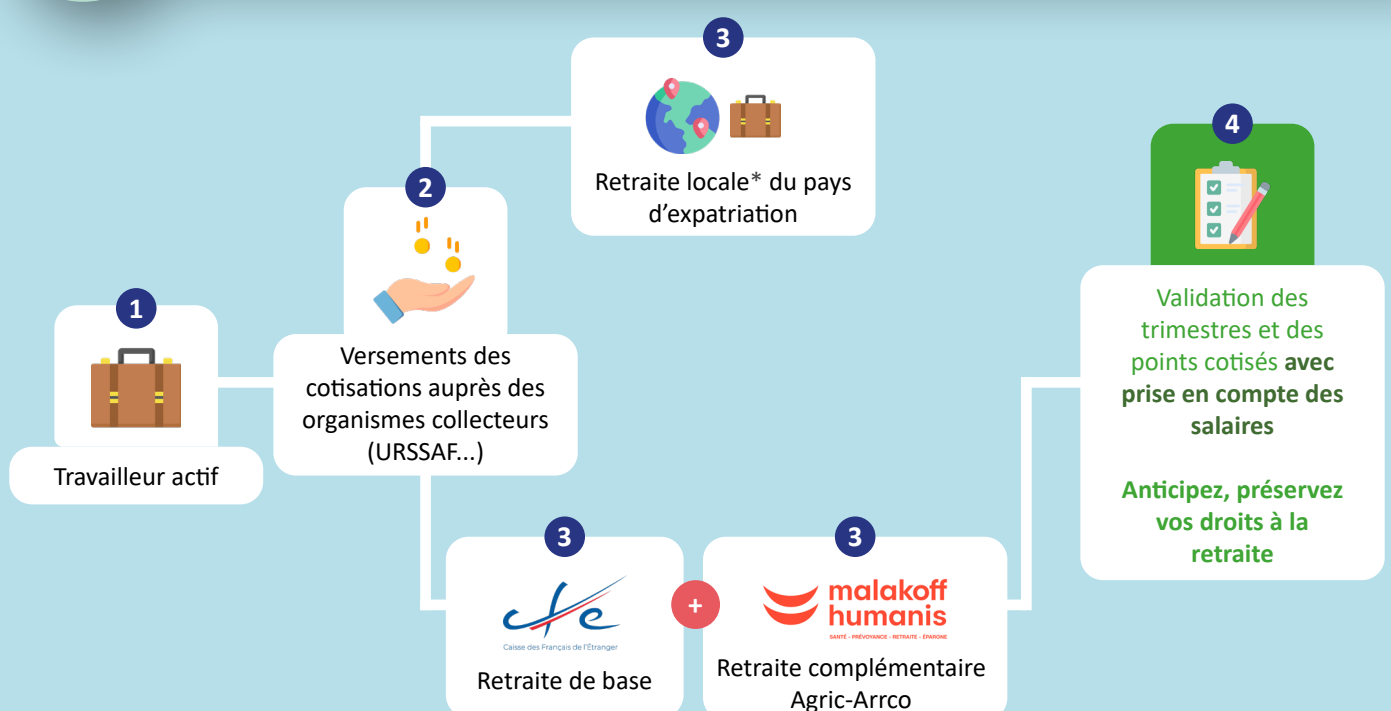
*Il est possible que dans certains pays, il n'y ait pas de retraite locale ou qu'elle soit peu avantageuse si existante.

PAYS CONVENTIONNÉS ?

Des pays dans lesquels des accords internationaux sont établis avec la France, en terme de Sécurité sociale.



Je travaille à l'étranger : continuer d'acquérir des droits retraite en France



*L'adhésion aux contrats CFE et Malakoff Humanis ne dispense pas des cotisations locales obligatoires.